



65, rue Lessard  
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0  
Téléphone : 450 886-3867

## AVIS PUBLIC

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 596 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 865 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 865 000 \$ POUR LE PROJET DE REMPLACEMENT DU DÉGRILLEUR À BARREAUX DANS LE POSTE DE POMPAGE MUNICIPAL ET AJOUT D'UN DÉGRILLEUR FIN DANS LE BÂTIMENT DE SERVICE DE LA STATION D'ÉPURATION**

**AVIS** est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha a adopté le Règlement numéro 596 décrétant une dépense de 865 000 \$ et un emprunt de 865 000 \$.

Tel que requis par la Loi, ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 3 juillet 2024.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation sur notre site Internet au [www.municipalitestjeandematha.qc.ca](http://www.municipalitestjeandematha.qc.ca) ou à nos bureaux situés au 65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 5<sup>e</sup> jour du mois d'août 2024.

---

Philippe Morin  
Directeur général et greffier-trésorier